

## AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

# OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE



## TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

### LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊙ La stabilisation de la santé financière des entreprises
- ⊙ Un salaire moyen par personne qui progresse moins vite qu'au trimestre précédent
- ⊙ Des effectifs salariés en légère hausse, notamment grâce à l'intérim
- ⊙ Une baisse du taux de chômage qui suit la tendance régionale

**+ 0,2 %** de l'effectif salarié privé dans la Loire (+ 0,6 % en Région) au 4<sup>e</sup> trim. 2019 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2019.

**2 369 €** brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 4<sup>e</sup> trim. 2019.

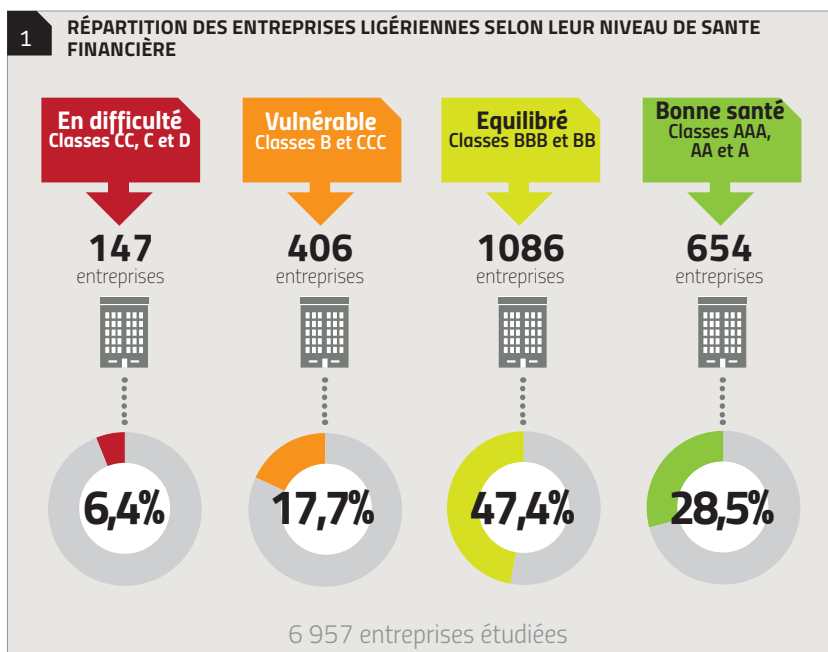
**+ 0,2 %** du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 0,1 % en Région) au 4<sup>e</sup> trim. 2019 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2019.

**8,1 %** de taux de chômage dans la Loire (7,0 % en Région) au 4<sup>e</sup> trim. 2019, et une tendance à la baisse.

**76%** c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée.

**36 497** demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle Emploi dans la Loire, en hausse de 0,2 % (-1,9 % en Région) au 4<sup>e</sup> trim. 2019 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2019.

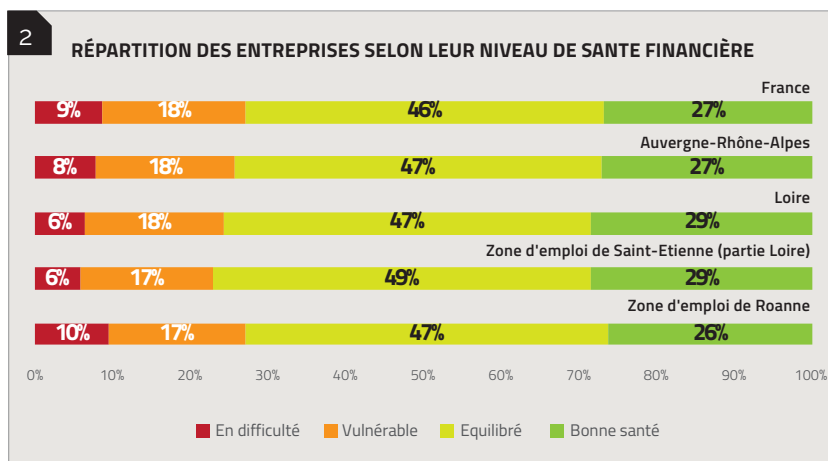
# CLIMAT DES AFFAIRES



**DANS LA LOIRE, 76 %  
DES ENTREPRISES  
SONT NOTÉES  
FAVORABLEMENT,  
6 % TRÈS  
DÉFAVORABLEMENT**

Sur les 2 293 entreprises ligériennes analysées :

- 29 % sont en bonne santé,
- 47 % présentent une situation équilibrée,
- 18 % sont vulnérables,
- 6 % sont en difficulté.



**HAUSSE GLOBALE DE  
LA SANTÉ FINANCIÈRE :  
LA LOIRE BÉNÉFICIE DU  
DYNAMISME NATIONAL  
ET RÉGIONAL**

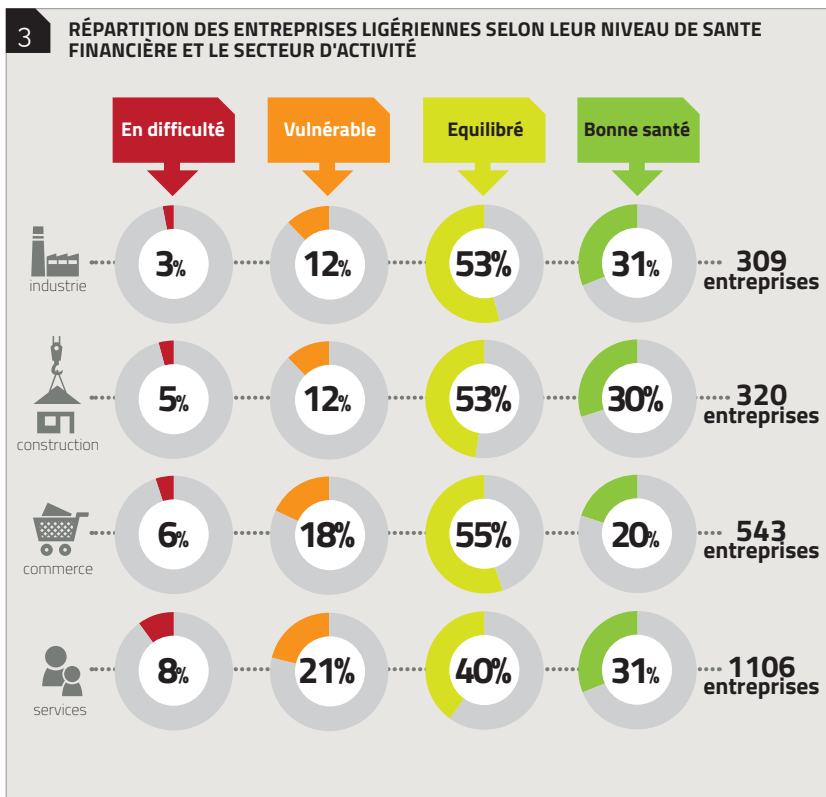
La part d'entreprises notée favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau national (+ 3 points) et qu'au niveau régional (+ 3 points).

Dans la zone d'emploi de Saint-Etienne, 29 % des entreprises sont en bonne santé, contre 26 % dans celle de Roanne.

Au 31 décembre 2018, la Loire répertoriait près de 20 250 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises qui ont publié leurs comptes pour l'année 2019. Cette donnée est fournie à la date d'édition du tableau de bord. 2 293 entreprises sont concernées.

### UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

- Deux secteurs en bonne santé : l'industrie et la construction (respectivement 31 et 30% des entreprises contre 29% tous secteurs confondus)
- Un secteur en situation équilibrée : le commerce (55 % des entreprises ; 47 % tous secteurs confondus) ;
- Un secteur vulnérable : les services (21 % ; 18 % tous secteurs confondus).

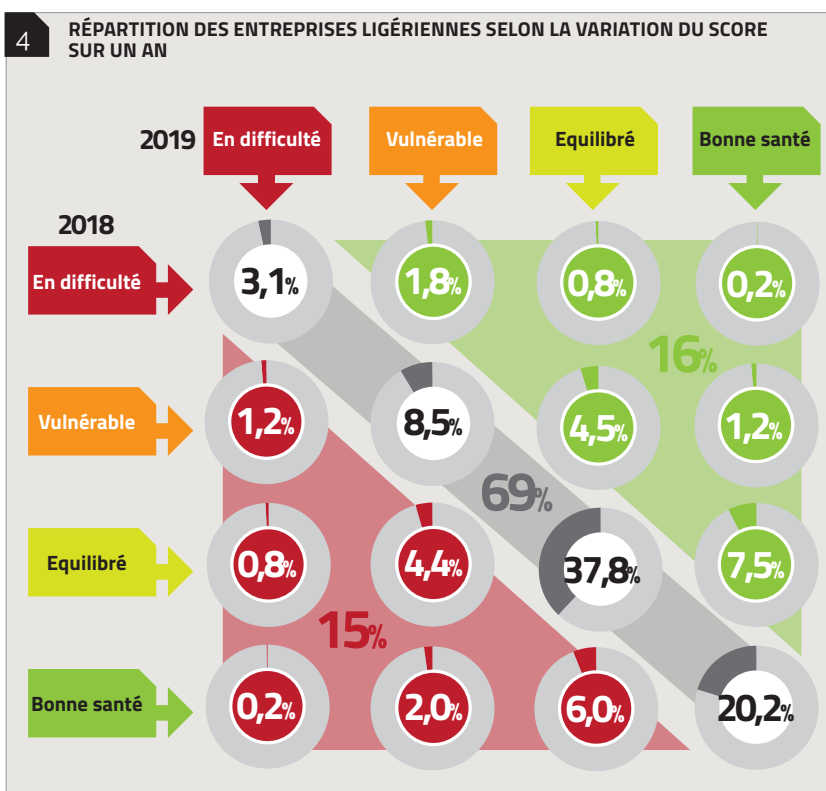


### UNE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2019

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2018, on observe que :

- 69 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 16 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 15 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

⌚ Le solde des scores est de + 1 point.



**Aide à la lecture :** 5 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2019 étaient en situation vulnérable en 2018. Elles ont vu leur situation s'améliorer.

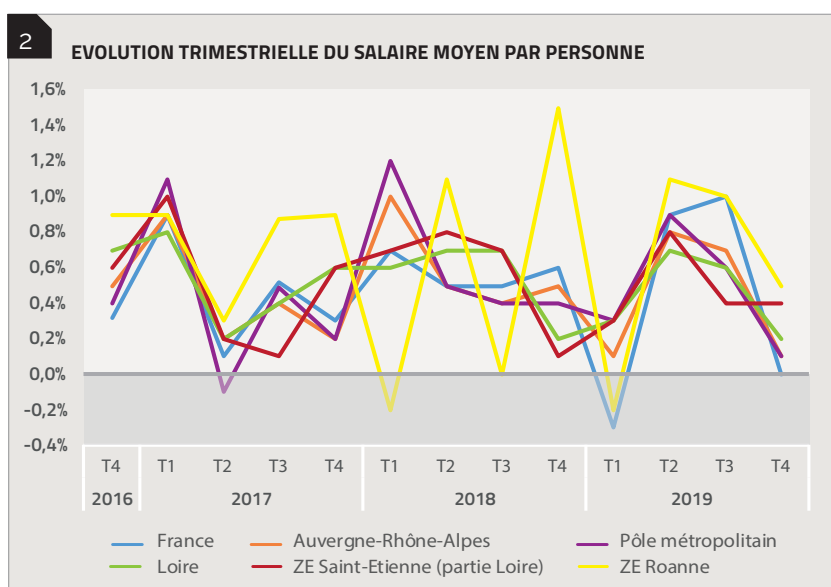
# SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2019 T4 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 671	0,0%	+1,3%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 555	+0,1%	+1,6%
Pôle métropolitain	2 682	+0,1%	+1,7%
Loire	2 369	+0,2%	+1,8%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 406	+0,4%	+1,9%
Zone d'emploi de Roanne	2 260	+0,5%	+2,3%

## CROISSANCE DES SALAIRES : LA LOIRE PROGRESSE PLUS VITE QUE LES NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, le salaire moyen par tête s'élève à 2 369 € par mois dans la Loire, avec un très léger rattrapage par rapport au Pôle métropolitain, à la région et à la France.

Le salaire augmente de 0,2 % dans la Loire, soit une croissance légèrement supérieure aux échelles métropolitaine et régionale (+0,1%). Il stagne en France.



## UNE AUGMENTATION DU SALAIRE MOYEN QUI RALENTIT DANS LA LOIRE

La croissance du salaire moyen par personne (SMPT) continue de décélérer au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 aux niveaux métropolitain et régional comme au niveau ligérien.

La zone d'emploi de Saint-Étienne se stabilise alors que la croissance du SMPT au niveau national est à l'arrêt.

1. tableau : Source : Acoff-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

2. graphique : Source : Acoff-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

# EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

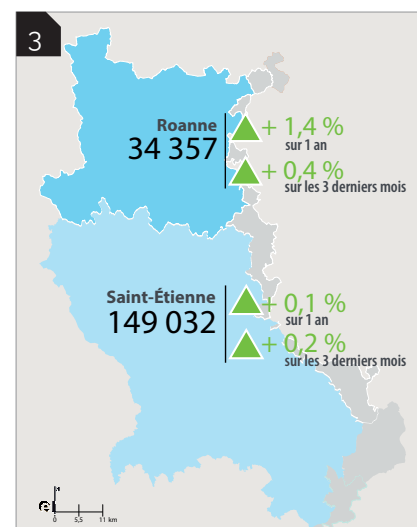
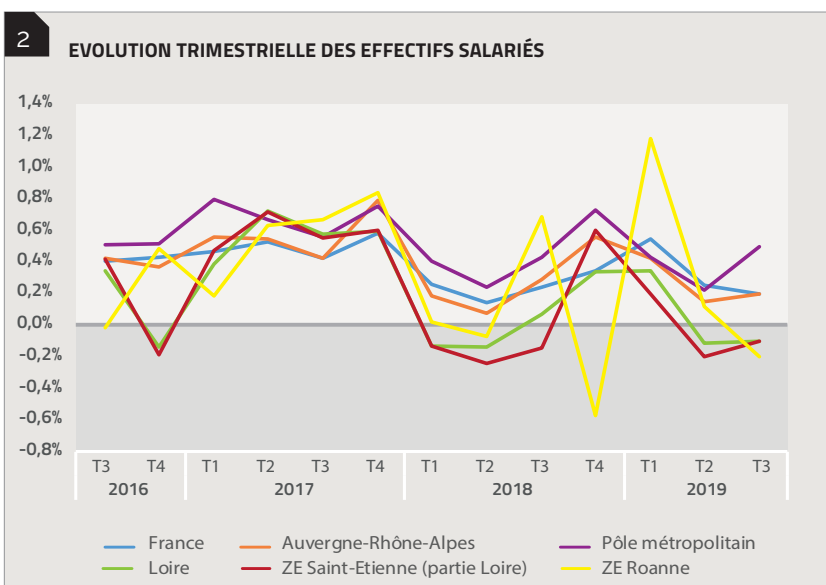
1	Effectif 2019 T4 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 821 875	+0,6%	108 144	+1,8%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 328 919	+0,6%	14 887	+1,4%
Pôle métropolitain	1 057 722	+0,7%	7 812	+1,8%
Loire	192 625	+0,2%	372	+0,1%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	149 032	+0,2%	361	+0,1%
Zone d'emploi de Roanne	34 357	+0,4%	150	+1,4%

## UN LÉGER REcul DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LA LOIRE

Les effectifs salariés ligériens affichent une légère hausse au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. La hausse est de 0,2 %, soit un gain de 372 postes.

Sur la même période, les effectifs salariés augmentent dans le Pôle métropolitain ainsi qu'aux niveaux régional et national.

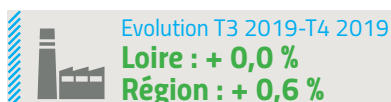
La zone d'emploi de Saint-Étienne enregistre une légère hausse des effectifs salariés (+0,2%) tandis que celle de Roanne croît plus rapidement (+0,4%).



## L'INDUSTRIE ET L'INTÉRIM MARQUENT LE PAS, LES AUTRES SECTEURS SONT EN CROISSANCE

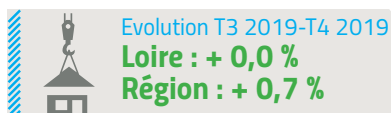
### L'INDUSTRIE : STAGNATION DES EFFECTIFS

Après un trimestre négatif, les effectifs de l'industrie repartent légèrement à la hausse au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, gagnant 15 postes. On note une baisse des effectifs dans l'agro-alimentaire (-30 postes soit -0,4%), et une hausse dans l'habillement, textile, cuir, bois et papier (+ 40 postes soit +0,6%). Sur la même période, les effectifs de l'industrie augmentent au niveau régional et stagnent au national (respectivement +0,6 et + 0,0 %).



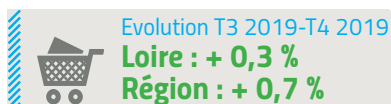
### LA CONSTRUCTION : STAGNATION DES EFFECTIFS

Après un trimestre de forte hausse, la croissance des effectifs dans la construction stagne au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Les effectifs ont progressé de 0 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 (+ 3 postes). C'est une croissance inférieure par rapport aux niveaux régional et national (+ 0,7% pour les deux).



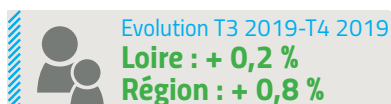
### LE COMMERCE : LA CROISSANCE DES EFFECTIFS SE POURSUIT

Les effectifs commerciaux sont en croissance pour le septième trimestre consécutif au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, gagnant ainsi 102 postes (+ 0,3%). La Loire affiche une croissance inférieure aux niveaux régional et national (respectivement + 0,7 et +0,6 %).



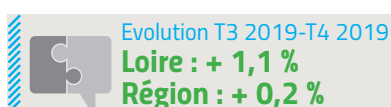
### LES SERVICES : DES EFFECTIFS EN LÉGÈRE HAUSSE

La croissance des effectifs dans les services s'accélère légèrement au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 (+ 0,2%, gain de 158 postes ; +47 postes sur le trimestre précédent). Elle est essentiellement portée par le commerce et les activités scientifiques et techniques (+ 100 postes chacun, respectivement +0,3% et +0,4%), même si elle est ralentie par la baisse dans les activités immobilières (-50 postes soit -1,9%). Cette hausse est inférieure aux croissances régionale et nationale (respectivement + 0,8 % et + 0,6 %).



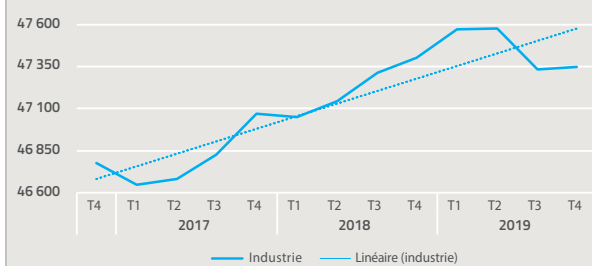
### L'INTÉRIM : LES EFFECTIFS REPARTENT À LA HAUSSE

L'intérim constitue un bon indicateur de tendance. Ce sont les premiers contrats impactés en période économique moins favorable. Après un 3<sup>e</sup> trimestre assez négatif dans la Loire (- 2,3%), la tendance s'inverse au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 (+1,1 %, soit un gain de 94 postes). Sur cette même période, les effectifs intérimaires sont en hausse de 0,4% en région et en baisse de 0,2% en France.

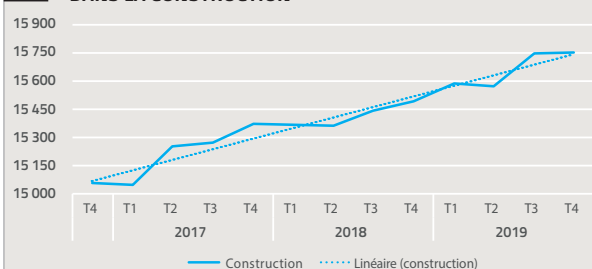


1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures

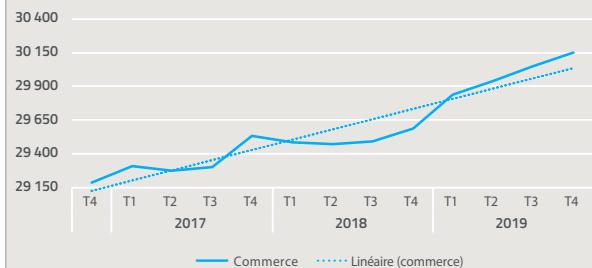
#### 1 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INDUSTRIE



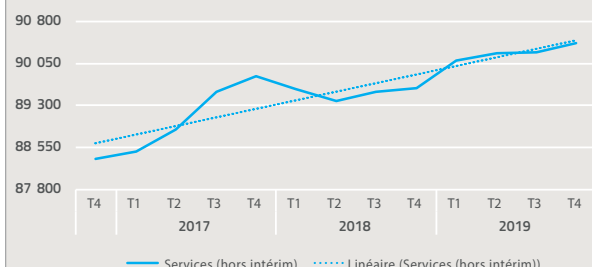
#### 2 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LA CONSTRUCTION



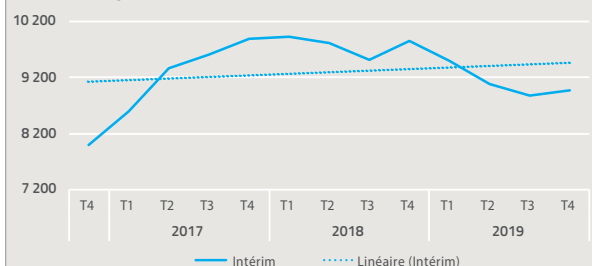
#### 3 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LE COMMERCE



#### 4 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LES SERVICES



#### 5 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INTÉRIM



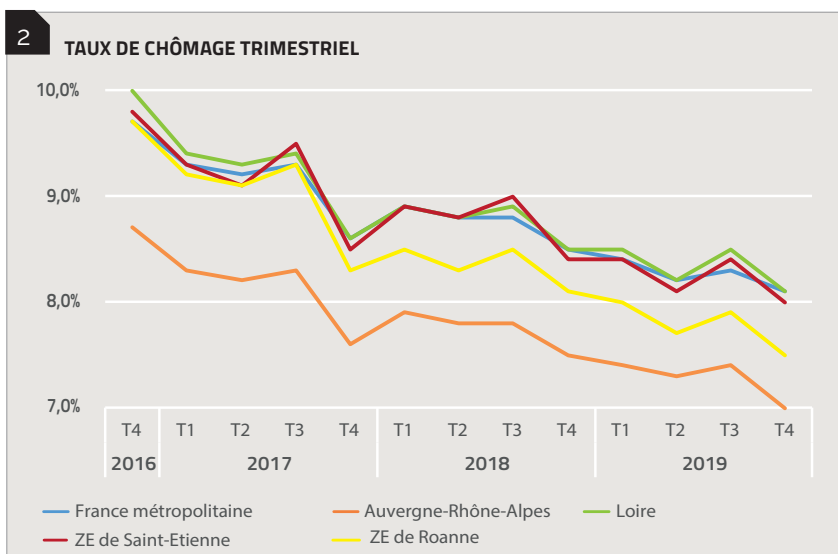
# CHÔMAGE

## ET DEMANDEURS D'EMPLOI

1	DEFM 2019 T4 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 358 640	+1,6%	53 610	-3,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	370 106	-1,9%	-7 340	-2,9%
Pôle métropolitain	150 930	-1,8%	-2 710	-2,7%
Loire	36 497	+0,2%	60	-3,2%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	27 492	-0,2%	-70	-2,6%
Zone d'emploi de Roanne	6 224	+2,1%	130	-5,6%

### UNE HAUSSE GLOBALE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS DANS TOUTE LA RÉGION, UNE BAISSÉ AU NIVEAU NATIONAL

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, la Loire compte près de 36 500 DEFM de catégorie A. Ce nombre est stable par rapport au trimestre précédent (-0,2%) alors qu'il est en baisse dans le Pôle métropolitain et en région (respectivement -1,8% et -1,9%). L'indicateur est en hausse au niveau national (+1,6%). Dans la Loire, la stagnation se ressent dans la zone d'emploi de Saint-Etienne (-0,2%) alors que le nombre de DEFM est en hausse dans celle de Roanne (+2,1%), même si la tendance annuelle y reste à la baisse (respectivement -2,6 et -5,6%).



### UN TAUX DE CHÔMAGE EN BAISSÉ

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, le taux de chômage est en baisse au niveau départemental, mais aussi dans la région et au niveau national.

Alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Etienne (8,0%, en baisse de 0,4%) est légèrement inférieur aux niveaux départemental et national (8,1% pour les deux), celui de la zone d'emploi de Roanne (7,5 %) reste supérieur au niveau régional (7,0 %).

Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 5,7 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,0 % dans celle de Saint-Etienne.

Evolution T3 2019 - T4 2019

**Loire : - 0,4 point**  
**Région : - 0,4 point**

1. **tableau** : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. **graphique** : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

### GLOSSAIRE :

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

**CVS** : Corrigé des Variations Saisonnières

**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**SMPT** : Salaire Moyen Par Tête

**T** : Trimestre

**URSSAF** : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

**ZE** : Zone d'Emploi

## LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle Emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acosse-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par Tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

**Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois** : personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

**Taux de chômage localisé** : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle Emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emplois localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE.

**Score MORE** : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par Mode Finance et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2016 sont concernées.

**Périmètre géographique** : les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon, Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les données relatives au climat des affaires et aux DEFM correspondent aussi à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. En revanche, le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi.



46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : epures@epures.com  
web : www.epures.com

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.